

Communiqué de presse - Zurich, le 14 décembre 2011

Opérations des fractures vertébrales ostéoporotiques: le Medical Board préconise la retenue

Les fractures vertébrales dues à l'ostéoporose peuvent être stabilisées avec des injections de ciment (vertébroplastie ou kyphoplastie). Toutefois, comparé au traitement conventionnel, les effets à moyen terme de l'injection de ciment sont sujets à caution. Le Swiss Medical Board conseille de vérifier minutieusement, au moyen d'études prospectives, chez quels patients l'opération peut s'avérer efficace.

Le nombre de fractures vertébrales ostéoporotiques est estimé à 19'000 par an, en Suisse. Elles concernent principalement les personnes âgées, provoquent des douleurs et réduisent la mobilité. Les fractures vertébrales peuvent être soignées, soit par le traitement dit conventionnel (repos, antalgiques et physiothérapie), soit chirurgicalement par injection de ciment. Après une analyse approfondie de la littérature médicale et la consultation d'experts externes, le Medical Board arrive à la conclusion que les deux procédés chirurgicaux – la vertébro- et la kyphoplastie – n'atténuent les symptômes qu'à court terme. Après six mois, on ne constate pas de différence notable entre les résultats du traitement chirurgical et ceux du traitement conventionnel, au niveau des douleurs et des fonctions. C'est pourquoi le Medical Board conseille, dans son rapport «La vertébroplastie et la kyphoplastie en cas de fractures vertébrales ostéoporotiques», de n'avoir recours à une intervention chirurgicale que chez des patients ayant obtenu un traitement conventionnel resté sans effet. Des études complémentaires devraient clarifier si et chez quels patients, après une fracture vertébrale ostéoporotique, une intervention chirurgicale à un stade précoce apporte une nette amélioration de la qualité de vie. Pour la vertébroplastie, la certification obligatoire des chirurgiens et l'obligation de tenir un registre comme pour la kyphoplastie, est également souhaitée.

Le Medical Board justifie ses recommandations en invoquant le fait qu'à moyen terme, la vertébro- et la kyphoplastie n'apportent qu'une amélioration minime de la qualité de vie et que les fractures vertébrales – comme toutes les fractures – guérissent naturellement. Une analyse du rapport coûts-efficacité avec une pesée des intérêts serait nécessaire pour décider si la prestation doit être fournie à la charge de la communauté de solidarité à travers l'assurance obligatoire des soins.

Informations complémentaires

Rapport du Swiss Medical Board: [«La vertébroplastie et la kyphoplastie en cas de fractures vertébrales ostéoporotiques» \(Abrégé français\) \(Rapport en allemand\)](#)

Information:

Susanna Marti Calmell, secrétariat du Swiss Medical Board

Téléphone +41 43 259 24 79, info@medical-board, www.medical-board.ch

Swiss Medical Board

La mission du Swiss Medical Board consiste à analyser des processus diagnostiques et des interventions thérapeutiques du point de vue médical, économique, éthique et juridique. Il s'agit notamment d'évaluer le rapport entre les coûts et l'efficacité des prestations médicales. Le Swiss Medical Board formule des recommandations à l'attention des décideurs politiques et des fournisseurs de prestations. Le Swiss Medical Board est un organisme indépendant de l'administration, des fournisseurs de prestations et de l'industrie, qui comprend un conseil d'experts ainsi qu'un bureau. L'organe responsable du Swiss Medical Board comprend la CDS, la FMH et l'ASSM

Informations complémentaires www.medical-board.ch.